



VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2015

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT,

DESIGNE, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

N° Acte : 2015 – Délib –155 – CM 06/11/2015	Classification : 5.7 Intercommunalité
---	---------------------------------------

Objet : Délibération concordante « modification des statuts de la CCPBS » - animation et études pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil de communauté et en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

Le paragraphe 2°, en matière d'aménagement de l'espace est complété par :

- Animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI)

N° Acte : 2015 – Délib –156 – CM 06/11/2015	Classification : 8.8 Environnement
---	------------------------------------

Objet : Convention avec le Département, la CCPBS et la commune – entretien du giratoire de Prat Gouzien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'accepter les conditions d'entretien fixées par la convention tripartite entre le conseil départemental, la CCPBS et la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

N° Acte : 2015 –157- Délib – 005– CM	Classification : 7.10 Divers
--------------------------------------	------------------------------

Objet : Budget annexe assainissement – Tarifs 2016.

EXPOSE

Comme chaque année, il est procédé à la revalorisation des tarifs assainissement pour 2016 comme mentionné ci-dessous. La commission finance a émis un avis favorable à la proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –158– CM 06/11/2015	Classification : 7.10 Divers
--	------------------------------

Objet : Fixation des tarifs de la taxe de séjour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, comme suit, les tarifs journaliers de la taxe de séjour. A ces tarifs s'ajoutera la taxe additionnelle départementale :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –159 – CM 06/11/2015	Classification : 7.6 contribution budgétaire
---	--

Objet : Subvention d'équilibre pour la Caisse des écoles et le CCAS – Année 2015.

Après avis favorable de la commission finances administration, travaux et communication

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –160 – CM 06/11/2015	Classification : 7.5 Subvention
---	---------------------------------

Objet : Demandes de Subvention auprès de l'agence de l'eau et du département 29 pour travaux d'étanchéité du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, administration, travaux et communication », après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE les subventions du département (10%) et de l'agence de l'eau (35 %) du montant global des travaux ;

N° Acte : 2015 – Délib – 161 – CM 06/11/2015	Classification : 7.5 Subvention
--	---------------------------------

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 800 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement programme 2015.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –162– CM 06/11/2015	Classification : 7.6 Contribution
--	-----------------------------------

Objet : Versement d'une subvention complémentaire de 2 000 € à l'EPIC chargé de la gestion de l'Office de Tourisme au titre de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'EPIC chargé de la gestion de l'Office de Tourisme ceci au titre de l'exercice 2015.
- Les crédits correspondants sont prévus, en dépenses, à l'article 65731 du budget principal – autres établissements publics – et en recettes à l'article 77740 du budget de l'Office de Tourisme – subvention communale.

N° Acte : 2015 – Délib –163– CM 06/11/2015	Classification : 3.3 Locations
--	--------------------------------

Objet : Logements communaux – Révision des loyers et charges Année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De fixer à 225.90 euros le loyer mensuel des logements communaux au 1^{er} janvier 2016
 De fixer à 16.10 euros par m² le montant de la redevance pour charges de chauffage au 1^{er} janvier 2016
 Dit que les recettes sont inscrites au budget communal.

N° Acte : 2015 – Délib –164– CM 06/11/2015	Classification : 8.8 Environnement
--	------------------------------------

Objet : Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'itinéraires de randonnée empruntant des chemins ruraux et des parcelles appartenant à la commune de Penmarc'h.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le passage des randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;
- **AUTORISE** le comité départemental de randonnée pédestre à baliser les itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Conseil général ;
- **DEMANDE** l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés en annexe et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° Acte : 2015 – Délib –165 – CM 06/11/2015	Classification : 3.2 Aliénation
---	---------------------------------

Objet : Régularisation de l'assiette d'une voie communale suite à enquête publique ; rue de Kéradennec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder aux rétrocessions gratuites de parcelles ci-dessous, en faveur des propriétaires suivants :

- **Accepte** la cession gratuite à la Commune par Monsieur Thierry OLIVIER, 167, rue du Général Paulet à Brest de la parcelle cadastrée section BP n° 277, d'une surface de 5 m².

N° Acte : 2015 – Délib –166– CM 06/11/2015	Classification : 3.3 Location
---	--------------------------------------

Objet : Baux ruraux ; année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état des baux ruraux pour l'année 2015 concernant les marais de Lescors et s'élevant à la somme de 2 835 €.
- Par ailleurs, l'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer le bail à intervenir pour une période de 9 ans entre la Commune et la société Bigoud Génération, représentée par Monsieur Karel KAPTEIN, bulbiculteur, pour une surface de 12 ha 28 a 46 ca.

N° Acte : 2015 – Délib –167– CM 06/11/2015	Classification : 7.5 Subvention
---	--

Objet : Subventions aux associations – Année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mesdames Frédérique VOLANT, Michèle LE PAPE ainsi que Monsieur Louis LE FLOCH ne prenant pas part au vote,

Décide d'allouer les subventions aux associations ci-dessus mentionnées au titre de l'année 2015

Dit que les dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget « subventions de fonctionnement autres organismes ».

N° Acte : 2015 – Délib –168– CM 06/11/2015	Classification : 7.10 Divers
---	-------------------------------------

Objet : Fixation d'un tarif spécial au cinéma municipal « Eckmühl » à l'occasion du « Festival Télérama ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

De fixer le tarif spécial à 3,50 € la séance à l'occasion de « Festival Télérama » pour la période du 20 au 26 janvier 2016, ceci pour les spectateurs détenteur du « Pass Télérama ».

Dit que les recettes sont inscrites au budget communal

N° Acte : 2015 – Délib –169– CM 06/11/2015	Classification : 7.10 Divers
---	-------------------------------------

Objet : Fixation des tarifs de la confiserie du cinéma municipal « Eckmühl ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer, comme suit, les tarifs de la confiserie du cinéma « Eckmühl » à compter du 1^{er} décembre 2015.

Objet : Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph (maternelle et primaire) pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

De fixer la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire et maternelle Saint Joseph à 675 € par élève pour l'année 2016.

Dit que les dépenses seront prévues au budget communal.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention en date du 04/03/1996

Objet : Adoption du principe de création de zones de mouillage et d'équipements légers sur le domaine public maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : Le principe de création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMGL) sur les côtes ouest et sud de la Commune est approuvé.

Article 2 : Le Maire est autorisé à entreprendre et à mener à bien l'ensemble des démarches visant à obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public maritime liée à cette zone de mouillage et d'équipements légers.

LE MAIRE,
Raynald TANTER

